Du Vingt quatronigour du mois de paire mil huit lent quatrovingt. à neuf hourer du mottre : No 33 ACTE De Maissance de Jean-Bapleste poseph Marie Merianell no le mont Jean concent urel il fautre de de l'estate de Jean de Jean de Jean concent agé de generale de la faction fils legitime de de l'estate civil soussignant, l'estate de l'estate civil soussignant l'estate de l'estate de l'estate civil soussignant l'estate de l'estate de l'estate civil sou		
ACTE DE NAISSANCE de Jean-Baptite joseph Manie Rentalell nó le ming Jenne concerné à onge heure de Joseph Gil legitime de Joseph Renauell agé de granante lie ans, profession de buraliste et de legitime de Joseph Renauell agé de prante lie ans, profession de monageir demeurant à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe manuelm La déclaration de la naissance a été faite par le poir le l'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe manuelm La déclaration de la naissance a été faite par le poir le l'enfant présenté ans, profession de demeurant à l'entre de l'Etat civil soussignant, l'entre de l'Etat civil soussignant, d'entre de l'entre d'entre de l'entre d'entre de l'entre d'entre d'		
ACTE DE NAISSANCE de Jean-Baptite joseph Manie Rentalell nó le ming Jenne concerné à onge heure de Joseph Gil legitime de Joseph Renauell agé de granante lie ans, profession de buraliste et de legitime de Joseph Renauell agé de prante lie ans, profession de monageir demeurant à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe manuelm La déclaration de la naissance a été faite par le poir le l'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe manuelm La déclaration de la naissance a été faite par le poir le l'enfant présenté ans, profession de demeurant à l'entre de l'Etat civil soussignant, l'entre de l'Etat civil soussignant, d'entre de l'entre d'entre de l'entre d'entre de l'entre d'entre d'		of the state of th
ACTE DE NAISSANCE de Jean-Bapteste joseph Manie Klestant III no le rough gene courant le la fil la facta de des processes de formant le la fil la facta de des processes de formant le la fil la facta de des processes de formant la fil la facta de des processes de formant la fil la facta de des processes de formant la fil la facta de formant		
ACTE DE MAISSANCE de Jean-Baptiste joséph Marie Renatielle no le vingt gene comment a vige heure, de Joséph fils legitime de Joséph Renavelle agé de Joséph Renavelle ans, profession de menageir demeurant à l'Entre civil a été reconni être du sexe manuelle La déclaration de la naissance a été faite par le josée le l'enfant ans, profession de menerant à l'entre agé de meurant à l'entre demeurant à l'entre Second témoin, matherine Renavelle agé de quante ans, profession de l'abrusieur demeurant à l'entre agé de l'entre a		tent quatre-vingt, à neuf houres du matin ;
ACTE DE MAISSANCE de Jean-Baptiste joséph Marie Renatielle no le vingt gene comment a vige heure, de Joséph fils legitime de Joséph Renavelle agé de Joséph Renavelle ans, profession de menageir demeurant à l'Entre civil a été reconni être du sexe manuelle La déclaration de la naissance a été faite par le josée le l'enfant ans, profession de menerant à l'entre agé de meurant à l'entre demeurant à l'entre Second témoin, matherine Renavelle agé de quante ans, profession de l'abrusieur demeurant à l'entre agé de l'entre a	20	
Manie Mentatelle no le vongt gene concent de la vongt gene concent de la vongt fils legitoire de la vongt fils legitoire de la vongt fils legitoire de la vongt de generale de la vongt de generale de la vongt de menagere de la vongt de menagere de la	N° 2.3	1 12 11
Second témoin, Jenn tartel de de l'est fille lagitime de l'engre d		
et de l'esterne de l'esterne de l'Etat civil a été reconnu être du sexe masseules La déclaration de la naissance a été faite par le pore demeurant à l'orige Premier témoin, par l'apples l'este de l'este		, in the courant
et de l'entre se Blain agée de le l'entre nous ans, profession de menagere, démeurant au Bourg, L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe manuels. La déclaration de la naissance a été faite par le pose de demeurant à l'oring. Premier témoin, punt l'aptiste l'amanuls agé de magt sur ans, profession de l'entre ans, profession de manufacture demeurant à l'oring Second témoin, matterier librourasin de manufacture demeurant à l'entre de l'entre donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré l'avour legner, excepte le pare. Connault year Baptiste Constaté suivant la loi, par moi, Gierre Perset Maine et Officier de l'Etat civil soussignant,	turel, il faudra dé-	
et de Breline Le Blacin agée de Brente nour ans, profession de menagere, démeurant au Bourg, L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe manueur. La déclaration de la naissance a été faite par le porce de l'enfant ans, profession de demeurant à l'onerg. Premier témoin, par Baptiste Commande demeurant à l'onerg. Second témoin, mathemie Brougen demeurant à l'onerg. Second témoin, mathemie Brougen de manchem trailleur demeurant à l'onerg. Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré la vour ligner, recepte le pere. Connante year Baptiste Bround grip. Constaté suivant la loi, par moi, Piene Perer. Maine et Officier de l'Etat civil soussignant,		
L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe manueles. La déclaration de la naissance a été faite par le porce l'enfant à l'enfant à l'entre de demeurant à l'encre de de qualité ans, profession de l'enfant tailleur de demeurant à l'encre de de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré l'avoir signer, excepte le piere. Connauth year Baptiste Connauth year Baptiste Connauth year Baptiste Constaté suivant la loi, par moi, Gierre Perret. Maine et Officier de l'Etat civil soussignant,		age de quarante - diz ans, profession de buraliste.
L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnn être du sexe manulaire. La déclaration de la naissance a été faite par le pose l'enfant à l'enfant à l'entre de demeurant à l'entre de l'entre de l'entre de l'entre de l'entre de l'entre de l'etat civil soussignant, manuel et l'entre de l'etat civil soussignant, d'entre de l'etat civil soussignant d'entre de l'entre d'entre de l'etat civil soussignant d'entre		ada Arelin To Blain
L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconn être du sexe manulin La déclaration de la naissance a été faite par le poie le l'enfant à l'enfant à gé de ans, profession de demeurant à l'encerg. Premier témoin, fant Baptiste Commune demeurant à l'encerg. Second témoin, mathemen Bronnagen demeurant à l'encerg. Second témoin, mathemen Bronnagen demeurant à le Bonnagen demeurant à le Bonnagen demeurant à le Bonnagen demeurant à le Bonnagen de l'etat civil soussignant, l'encerté suivant la loi, par moi, Piene Pener. Connant year Baptiste Constaté suivant la loi, par moi, Piene Pener. Maine et Officier de l'Etat civil soussignant,		
L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe marculeri La déclaration de la naissance a été faite par le porce le l'enfant au fonce agé de ans, profession de demeurant à l'entage de l'enfant au fonce que demeurant à l'entage de paramete ans, profession de l'abrureur, demeurant à l'entage de quarante ans, profession de marchant tailleur demeurant à l'entage de meurant à l'entage de meurant à l'entage de pere dessus, les comparants et témoins ont déclaré l'avoir legnis, excepte le pere. Connault yean Baptiste Constaté suivant la loi, par moi, Genne Perret Officier de l'Etat civil soussignant,		
La déclaration de la naissance a été faite par le pose le l'enfant ans, profession de demeurant à l'ourg Premier témoin, partitule Connault agé de matter sur ans, profession de l'aboureur, demeurant à l'ourg Second témoin, matterier l'hourezin agé de quarante ans, profession de matchant tailleur demeurant à l'ourg Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré l'avoir degnir, excepté le pière. Com auth year Baptiste Bauragnir Constaté suivant la loi, par moi, Greene Genet Maire et Officier de l'Etat civil soussignant,	The Marineses Ly	
Ans, profession de		
Premier témoin, Jern-Bapteste Connacele âgé de regt - see ans, profession de labourier, demeurant à la bourg Second témoin, Machanier Broung Second témoin, Machanier Broung ans, profession de matchant tailleur demeurant à le Bourg Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré lavoir signier, excepté le pière. Connacel Jean Baptiste Constaté suivant la loi, par moi, Genne Pencel Officier de l'Etat civil soussignant,		La déclaration de la naissance a été faite par le pose
Premier témoin, Jenn Baptiste Connacts âgé de engt six ans, profession de l'Etat civil soussignant, Agé de guarante ans, profession de maichant tailleur demeurant à l'Bonng Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré l'avoir signer, excepté le pière. Connact yean Baptiste Barragin Constaté suivant la loi, par moi, Piene Penex Maire et Officier de l'Etat civil soussignant,		
Premier témoin, Jean-Baptiste Communité âgé de mage de ans, profession de laboureur, demeurant à l'orus que l'ans, profession de malabant tailleur demeurant à l'orus que dessus, les comparants et témoins ont déclaré l'avoir signis, excepté le pière. Connault yean Baptiste Baccallaire Constaté suivant la loi, par moi, Pierre Perret. Maire et Officier de l'Etat civil soussignant,		
Second témoin, Machania Brouges Second témoin, Machania Brouges âgé de quanante ans, profession de marchant tailleur demeurant à la Bonne Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré baron dignier, excepté le pière. Connanth year Baptiste Brougest Officier de l'Etat civil soussignant,		
Second témoin, Marthurin Bronagen agé de quarante ans, profession de marchant tailleur demeurant à a Bourg Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré suivant segnir, excepté le pere. Comant yean Baptiste Bronagen Constaté suivant la loi, par moi, Giene Pener Maire ex Officier de l'Etat civil soussignant,		
Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré l'avert signer, excepté le pere. Comanth yean Bapthole Constaté suivant la loi, par moi, Giene Penet Maire et Officier de l'Etat civil soussignant,		
Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré l'avoir signir, excepté le pere. Comant yean Baptiste Brondagni Constaté suivant la loi, par moi, Giene Perret Maire et Officier de l'Etat civil soussignant,		
Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré la voir ligner, excepté le pare. Comant year Baptiste Brondagni Constaté suivant la loi, par moi, Giene Pener Maire et Officier de l'Etat civil soussignant,		dementant à Boulo
Constaté suivant la loi, par moi, Gierre Perret Maire et Officier de l'Etat civil soussignant,		
Constaté suivant la loi, par moi, Guerre Pernet. Maire et Officier de l'Etat civil soussignant,		
Constaté suivant la loi, par moi, Gierre Perret Maire et Officier de l'Etat civil soussignant,		
Constaté suivant la loi, par moi, Gierre Perret Maire et Officier de l'Etat civil soussignant,		Jean Baptiste
Constaté suivant la loi, par moi, Guerre Perret. Maire et Officier de l'Etat civil soussignant,		16
Constaté suivant la loi, par moi, Guerre Perret. Maire et Officier de l'Etat civil soussignant,		o droudyn)
Maire et omitier de l'Etat civil soussignant,		
Maire et omitier de l'Etat civil soussignant,	atuasining tris	Constaté suivant la loi, par moi, Gierre Gener
B' D'orreldes,		Maire of Officier de l'Etat civil soussignant,
5 Soucer Rica,		to Armynol.
		5 Ducerna,